



# Tremplin

Bizarre ! – Ecole de musique

## REGLEMENT

Le Tremplin Art d'Echo 2017 est un évènement co-produit par l'Ecole De Musique Jean Wiener et *Bizarre !* /La Machinerie de Vénissieux. Ce rassemblement de musiciens a été créé dans le but de permettre à de jeunes artistes amateurs locaux de consolider leur projet musical en bénéficiant d'une programmation, d'une aide technique et artistique, dispensée par des artistes enseignants, et professionnels du spectacle vivant.

### Pour qui ?

Groupes amateurs de musiques actuelles tous styles confondus (rock, metal, hip hop, électro, chanson, jazz, world...) pouvant produire un set d'au minimum 20 minutes de musique comportant au minimum deux reprises et deux compositions ; les reprises sont tolérées dans la mesure où elles représentent une minorité de titres présentés. Une fois sélectionné, le projet devra présenter son projet sur scène avec un set de 20 minutes maximum

### Comment ?

Il se déroule en 3 étapes

#### **1/ Pré-sélection sur écoute**

Pour participer, les groupes doivent transmettre avant le 5 mai 2017 à l'adresse mail [tremplinartsdecho@gmail.com](mailto:tremplinartsdecho@gmail.com) :

- un enregistrement MP3 de deux titres en conditions de répétition, dont au moins une composition ;
- une présentation du groupe (possibilité d'utiliser la fiche fournie)

Après vote du jury 4 groupes maximum seront retenus ; leur participation au concert de sélection sera déterminée le 5 mai.

Le projet sera évalué sur sa capacité à produire une musique originale, cohérente et homogène, et à l'interpréter sur scène.

## **2/ Sélection sur scène le samedi 13 mai 15h à Bizarre !**

Les groupes sélectionnés interpréteront 15 minutes de leur répertoire, composé pour moitié de titres originaux.

Dans le but de minimiser les changements de plateau, une base de Backline commun est prévue :

- Batterie : (possibilité d'apporter cymbales, éléments de percus et caisse-claire perso) ;
- Basse : Ampli fourni
- Guitare : Ampli fournis
- Micros, DI, Stands guitare et clavier fournis. Raccord dès 14h.

Le Jury est composé de 3 personnes, artistes et enseignants de Bizarre ! et de l'Ecole de musique Jean-Wiener.

## **3/ Résidence formation**

Le gagnant du tremplin bénéficiera :

- d'une journée de travail en situation de répétition montée, sur un plateau équipé en présence d'un technicien et d'intervenants professionnels selon les besoins de chaque groupe.
- d'un enregistrement E.P. dans les studios de Bizarre !
- de l'accès gratuit aux modules de formation proposés par l'Ecole de musique et Bizarre ! pour la saison 2017 / 2018.

### **Conditions de participation**

Le Tremplin Arts d'écho s'adresse aux groupes amateurs ayant répondu par mail avant le 5 mai, un accusé de réception faisant foi.

Tout dossier incomplet et/ou reçu en dehors des délais mentionnés sera irrecevable.

Les documents confiés feront l'objet d'un archivage interne.

Les artistes ou groupes qui participeront au concert final et au concert de fin de résidence ne seront pas rémunérés.

L'ordre de passage des groupes lors du concert de sélection sera déterminé par les organisateurs selon les contraintes techniques échéantes.



# Tremplin

Bizarre ! – Ecole de musique

## FICHE D'IDENTIFICATION

*Cette fiche d'identification est un modèle, toute autre présentation du groupe est possible.*

Nom du groupe :

Style musical :

Description:

Expérience scénique, dates réalisées :

Composition du groupe (nom et instruments) :

Nom	Age	Instruments

Contact :

Nom

Prénom

Tel

Mail